



Droit de voir mon enfant pendant les vacances

Par **fabou**, le **20/12/2010** à **23:48**

Bonjour, rnje suis père d'un petit garçon de 2 ans qui vit en metropole. rnSuite à un evenement familial, je suis rentré en martinique ou je me suis réinstallé.rnJe ne peux le voir qu'en présence de sa mère qui refuse de me le confier.rnje n'avais effectué aucune démarche pensant qu'en tant qu'adultes responsables nous aurions pu trouver un terrain d'entente.rnAujourd'hui je souhaite connaitre la démarche à suivre pour obtenir un droit de visite car je ne suis plus dans le département ou ils résident.

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **00:07**

Vous devez saisir le JAF de la résidence de l'enfant, il n'y a aucune autre possibilité. Si vous ne pouvez vous y rendre, vous devez prendre un avocat